HOURIAL BUBA

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION

Roubaix - Tourcoing: Trois mois, x3 fr. 50. - Six mois, 26 fr. - Un an, 50 fr. Nord, Pas-de-Calais, Somme, Alsne: Trois mois, x5 fr.

La France et l'Etranger, les frais de poste en sus Le prix des abonnements est pavable d'avance. -- Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire

17. RUE NEUVE, 17

Annonces: la ligne, 200 c. - Réclames: 200 c. - Frits divers, 250 c. - Frits divers, 250 c. - ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, & Rouraix. - A Lille, rue du Curé-Saint-Étienne, d'his.

Parus, cher MM. Hayas, Laptere et C., place de la Bourse, by et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

NNEMENTS EL GARAGE, LAPITTE et Co, place de la Bourse, que l'Arragelles, à l'Office ne l'ublicité Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ROUBAIX, 8 MARS 1884

LES « MODERES » DE GAUCHE

Les naîfs qui avaient pu se flatter d'une sorte de détente dans la persécution religieuse savent aujourd'hui à quoi s'en tenir. Il leur suffit de relever les votes de la Chambre des députés dans la loi Paul Bert et ceux du Sénat dans la loi municipale, et aussi de considérer l'attitude du ministère dans ces discussions. La guerre continue et personne, dans le parti des « modérés » de gauche, ne se met en travers.

Ces braves gens, qui au fond savent parfaitement combien toutes ces mesures sont contraires à la liberté, à la justice et aussi à l'intéret bien entendu de la République, n'osent cependant y faire aucun obstacle. En admettant qu'ils soient impuissants à la Chambre des députés, ils auraient pu facilement obtenir la majorité au Sénat.

Mais dans cette assemblée on ne peut même pas noter de leur part un simple essai de résistance. Ils votent tout, dussent-ils mème se démentir à quelques jours de distance.

Ce ne sont chaque jour que palinodies, ca-pitulations, trahisons, qui semblent désier le mépris public. Ou plutôt ces gens semblent avoir pris leur parti de ce mépris. Ils ont, comme on dit, toute honte bue.

Après tout, ces lachetés ne doivent pas nous surprendre; elles sont dans la tradition du parti. La Plaine de la Convention est sans doute le modèle qu'on s'efforce pieusement d'imiter. Voici cependant qui est nouveau.

Parmi ces « modérés » si dociles à laisser faire et même à seconder toutes les violences, il en est qui rompent le silence dont leurs aïeux de la Plaine leur avaient légué la prudente recette. Est-ce donc pour critiquer les persécuteurs? Allons donc! C'est pour adresser leurs réprimandes aux persécutés.

Il n'est pas de semaine, par exemple, où le plus considérable de leurs journaux ne débite d'un ton patelin quelque homélie sur le malheur des exagérations et des imprudences de certains catholiques, et, pour donner plus de poids à ses reproches, n'affecte de dispen-ser sa haute approbation et ses bienveillants encouragements au Pape ou aux évèques qui lui paraissent faire acte de sagesse et de

A le lire, il semblerait vraiment qu'il parle au nom de médiateurs qui ont fait courageusement tous leurs efforts pour arrêter violents et qui se sont trouvés empêchés par les provocations imprudentes des vic-

Vouloir le faire croire serait ajouter l'hypocrisie à la défaillance.

Chacun sait, en effet, que dans la réalité il n'y a rien eu de pareil.

Les provocations des victimes n'ont jamais existé ou tout au plus ont-elles été du genre

de celles que le loup de la fable reprochait à l'agneau. Vouloir aujourd'hui y faire croire ne serait qu'une façon de servir une fois de plus la cause de la persécution, en lui fournissant après coup une sorte d'excuse. Mais surtout, ce qui n'a jamais existé, c'est

l'effort tenté par ces prétendus médiateurs pour arrêter aucune persécution. Ils auraient pu tout empêcher; ils ont tout laissé faire. Cela leur ôte tout droit à l'attitude qu'ils essayent de prendre.

Il ne leur appartient pas de se poser en juges chargés de distribuer l'approbation ou blame entre les catholiques; ils ont, au contraire, à répondre devant la conscience publique à l'accusation portée contre eux d'avoir trahi le droit, la justice, la liberté, de les avoir trahis sciemment, par lacheté et sans l'excuse de la passion.

La discussion de l'interpellation de M. Giard sur la grève d'Anzin a été close par un ordre du jour pur et simple. On a reconnu que, dans l'état de la législation actuelle, il n'y avait rien à faire. Cette décision n'est pas du goût des adversaires de la compagnie d'Anzin. Les uns demandent que l'on change au plus vite la législation; d'autres, comme la Bataille, perdent toute mesure contre la Chambre des députés.

« Et il se trouve une Chambre française, écrit cette feuille socialiste, mieux, une Chambre républicaine, pour consacrer et les vols du passe et la mise hors la vie des travois du passe et la mise nors la vie des tra-vailleurs d'arjourd'hui; une Chambre qui, d'un mot, légal, légitime, pourrait mettre fin à cette infamie, en disant : « Le sous-sol de » la France est à l'a France; elle n'a jamais » la France est à l'a France; elle n'a jamais » pu l'alièner; les anciens exploiteurs doivent » s'estimer heureux qu'on ne leur fasse pas » rendre gorge. » Ou i, c'est comme cela. A la fosse! à la fosse, m'isérables! La Révolu-tion seule vous en tirera. Un conseil, en at-tendant. Si les délégués de la Chambre vien-nent pour étudier la que sion, se pencher sur votre tombe, saisissez-las, faites-les des-cendre et gardez-les avec vous. »

On ne peut certainement pas dire que la seconde délibé ration du projet de loi municipale au Sénat seit inutile. Elle lui aura ser-

vi à se mettre d'accord avec la Chambre. Sur tous les points importants, en effet, où le Sénat avait cru devoir modifier en première lecture le projet qui lui avait été envoyé par les députés, il s'empresse de se déjuger et de revenir, en seconde lecture, au projet voté par la Chambre. Après avoir repoussé l'article 99 en première délibération, le Sénat l'a adopté sous une forme un peu nouvelle il est vrai, mais qui n'enlève rien à l'impor-tance de l'innovation réalisée par la Chambre. En vertu de cet article 99, les préfets peuvent se substituer aux maires et prendre arrètés de police locale lorsqu'il leur plaira. MM. Oudet et Lenoël ont soutnau en vain la thèse libérale : ils n'ont pas été écoutés.

M. Falguière, le sculpteur chargé du monument Gambetta, a jugé à propos d'expli-

quer sa pensée.

« J'ai voulu, dit-il, représenter le Gambetta de la défense nationale, l'organisateur. Sa main gauche est appuyée sur un affut...»

Il est regrettable que M. Falguière se soit si complètement mépris sur son sujet. Le Gambetta de 1870 n'a pas organisé la défense, mais il a désorganisé la France. Ce n'est pas sur un affut que sa main devrait être anpuvée : c'est sur une boite de cigares exquis.

Les bruits de modifications ministérielles rec mencent à circuler. Quatre membres du cabinet, MM. Hérisson, Fallières, Casimir Périer et Mar-gue se retireraient. Ce qui a surtout donné de la consistance à ces bruits, qui couraient aujourd'hui à la Chambre, et que nous vous donnons à tire de renseignements, est une entrevue qu'a eu hier de renseignements, est une entrevue qu'à eu nier M. Rouvier avec le président du conseil. Bien que le député des Bouches-du-Rhône se soit cru obligé de démentir la chose, on n'en persiste pas moins à assurer que des ouvertures lui ont été été faites pour le portefeuille du commerce. La retraite de M. Hérisson permettrait ainsi à M. Ferry de donner une nouvelle satisfaction à l'Union républissies. Ou soit viel ne sit seil est mis en vaisonité. blicaine. Quoi qu'il en soit, s'il est mis en minorité sur la question des instituteurs, M. Fallières don-nera certainement sa démission. Quant à MM. Margue et Casimir Périer, leur dé-

part serait dû, pour le premier, et malgré les dé-mentis officieux à son état de santé; pour le second, à l'insuccès de l'adjudication des fournitures mili-

Enfin, ajoutons comme dernier écho, que M Tirard sollicité par M. Ferry de donner sa démis sion, aurait répondu par un refus des plus catégo

On dit - et certains indices permettent de croire que c'est exact — que les réclamations faites par les catholiques au sujet des affaires de la Propa-gande ont produit une certaine impression sur le couvernement italien. Il ne serait pas impossible qu'une transaction, qui consisterait à autoriser la Propagando à posseder des titres alienables, fut proposée par le gouvernement.

Le bruit court que des nouveaux vols, auraient été commis à la poste. Plusieurs lettres chargées, auraient disparu au bureau de la Bourse.

En outre, la semaine dernière, une lettre chargée contenant 50.000 francs, à destination de Toulouse, curait été soustraite dans le trajet entre Paris

Un personnage important envoie de Rome au Monde les réflexions suivantes :

au Monde les réflexions suivantes :

Rome, le ... février 1884.

Monsieur le rédacteur,

Vous connaissez et vous regrettez avec moi les fâcheuses polemiques auxquelles a donné lieu, dans certains journaux, la traduction française de la récente Lettre encyclique de Sa Sainteté Léon XIII aux évêques de France. On s'est arrêté à des minuties peu en rapport avec la gravité du sujet.

N'y avait-il donc pas autre chose à faire et à dire qu'à engager des discussions sans in, par exemple, sur l'omission des mots testait sunt dans la phrase où le Saint-Père rappelle comment le gouvernement de la République avait accueilli les observations que le Saint-Siège s'est vu, en ces derniers tions que le Saint-Siège s'est vu, en ces derniers temps, dans la nécessité de lui faire parvenir par l'intermédiaire du Nonce apostolique ? La pensée du Souverain Pontife, dans ce passage, est évidemment de reconnaître que le gouvernement témoignait recevoir ces observations avec une certaine équité, animo prono ad requitatem. Sa Sainteté ne penêtre point dans le for intérieur des consciences et ne juge point les intentions. Elle atteste le fait extérieur des bonnes paroles et des marques d'équité et de déférence avec lesquelles ses réclamations ont été accueillies.

On nous assure même que, dans la réponse du

on nous assure même que, dans la réponse du Président de la République à la lettre que Léon XIII lui a écrite l'année dernière, il y avait des termes non équivoques qui témoignaient des bonnes intentions du gouvernement au sujet des observation faites par Sa Sainteté.

Mais laissons-là toutes ces considérations plus ou moins intrinsèques. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'ici on aurait désiré qu'au lieu de se perdre dans des discussions d'intérêt secondaire et de prendre pied de l'Encyclique même pour multiplier les divisions, le journalisme se fût empressé de profiter des paternels enseignements du Vicaire de Jésus-Christ, et les eût développés et fait valoir dans des articles spéciaux, pour le plus grand avantage des lecteurs, comme vous l'avez fait dans votre journal. C'eût été éminemment entrer dans les vues du Saint-Père et travailler, conformément à ses intentions, au bien général de l'Eglise et de la société. Au surplus, ce qui ne s'est pas fait dès le premier moment, peut se faire encore, et je ne donte pas que la presse catholique, mieux avisée, n'entre pleinement dans cette voie.

On assure que le prince Kropotkine, informé de l'intention de l'administration pénitentiaire de le transférer dans le Midi, a préféré rester à Clairvaux, du moment qu'on lui refusait l'internement dans une maison de santé de Paris. Il prétend que le voisinage de Paris lui est nécessaire, pour qu'il puisse se procurer les documents nécessaires à ses travaux.

Nous avons publié hier une information de l'Intransigeant annonçant la découverte par ce journal d'une grande conspiration orléaniste, la création d'une caisse noire destinée à l'achat d'une certaine quantité de consciences parlementaires. mentaires.

La Gazette de France dit à ce propos :

La Gazelle de France dit à ce propos:
D'après cela, les prétendants achèteralent to
ce qui est à vendre sur le marché parlementaire
républicain!
C'est droie.
Ce que l'on ne comprend pas, c'est qu'au lieu de
s'en prendre aux mandataires du Peuple Seuverain
qui « se vendent, » qui « vendent » la République, on s'attaque à ceux qui paient!
On a beau être en démocratie, il semble, dans ce

On a beau être en démocratie, il semble, dans ce cas, que les « coupables » sont les vendeurs, non les acheteurs. Et puis, que signifie l'exil? N'achè-te-t-on pas aussi bien de ioin que de près. On donne un ordre d'achat de Londres avec autant de facilité que de Paris. Une dépêche ainsi conque est vite ex-pédiée:

« Achetez ferme ou fin de mois, 3) sénateurs, 50 députés, entre les cours de.... — Réponse

payée. Vrait l'exil des prétendants et de leurs amis ne serait pas une garantie pour entraver le trafic, et si c'est là la seule garantie d'existence de la Répu-blique, elle est malade.

Il parait que l'entente est enfin presque faite en-tre MM. Ferry et Paul Bert, au sujet du traitement des instituteurs. Le projet transactionnel dont nous avons parlé, serait définitivement adopté. Reste à avoir comment on se procurera l'argent néces-saire. La chose n'est pas facile, dans la situation actuelle du Trésor.

La commission d'enquête a entendu vendredi MM. Tolain, sénateur, Yves Guyot, conseiller mu-nicipal, Barberet, chef du bureau des syndicats

professionnels.
Voici le résumé de la déposition de M. Tolain.
M. Tolain a dit qu'à son sens, il était fort difficile de déterminer d'une façon générale le caractère de

la crise et d'indiquer des remèdes. Le régime économique actuel produit fatalement des crises périodiques. Le diveloppement de l'ou-tillage mécanique a eu pour conséquence une production considérable. La grande industrie, telle qu'elle est constituée et armée, est en contradiction avec le régime dé-mocratique, avec le suffrage universel.

TONKIN

Le Paris de ce soir dit que le ministre de la marine n'a reçu aucune nouvelle du Tonkin depuis le telégramme qui annonçait la concentration des Il ajoute:

« La nouvelle donnée par les journaux de la marche en avant pour aujourd'hui a toutes les chances d'être véridique : mais, nous le répétons, le gouvernement n'a rien reçu. Il n'attend pas de télégramme annoncant l'assaut ou la prise de Bac-Ninh avant lundi ou mardi. »

Le National dit d'autre part : e D'après les dernières dépêches parvenues au ministère de la marine, la pluie ne cesserait pas de tomber dans le delta du fleuve Rouge, et l'on craindrait que ce ne soit la cause qui suspend, en ce moment, la première partie des opérations contre Bac-Ninh.

» Si cette pluie contrarie la marche du corps expeditionnaire, en revanche, elle favorise la marche des canonnières, qui pourront, sans doute, s'engager dans des arroyos qui n'eussent point été navigables sans la crue qui résultera de ces

Voici les renseignements de la Liberti:

« Le général Millot a passé sur la rive gauche du fleuve Rouge avec son état-major; ses troupes s'avancent sur la rive droite du canal des Rapides, elles se rencontreront avec la brigade du général Négrier, partie d'Haï-Dzuong, se dirigeant en ligne droite sur Bac-Ninh. » La colonne du général Négrier, établie aux

Sept-Pagodes, continue son mouvement vers le nord; elle fermera la retraite aux troupes chinoises. L'attaque de Bac-Ninh est imminente. On peut

s'attendre d'un moment à l'autre à recevoir la nou-velle de l'assaut,

Des dépêches de l'amiral Courbet mentionnent les mesures qu'il a prises pour le blocus strict du Delta et la destruction de la piraterie. «

télégraphie d'Haï-Dzuong, au Times «Un prêtre espagnol, venant de Bac-Ninh, annonce que de nombreux Chinois font partie de la garni-son. Des communications constantes existent entre la Chine et Bac-Ninh, par la route de Lang-Son.

b'incessantes escarmouches ont eu lieu devant les Sept-Pagodes, depuis le 28 février jusqu'au 3 mars. Les Français ont perdu trois hommes; les pertes des Chinois sont nombreuses. » Le général Négrier, retenu par les brouillards,

ommence aujourd'hui sa marche en avant.
»Le barrage établi en avant des Sept Pagodes, n'a

REVUE DE LA PRESSE

LE MINEUR

Les mineurs ont eu les honneurs de la séance à la Chambre des députés; aussi, croyons-nous qu'on lira avec intérêt quelques détails sur l'industrie minière en France, notamment dans la région du Nord, sur les conditions du travail dans les mines, l'emploi de la journée d'un mi-

eur, etc. D'après les dernières statistiques, le nombre les mineurs de houille en France est de 120.000.

des mineurs de houille en Franceest de 120,000, qui groupent autour d'eux des familles dont le chiffre dépasse 550,000 individus.

On évalue à environ 300,000 ler nombre de ceux qui vivent directement, en dehors de la famille, du travail des mineurs et dont les industries ou les métiers disparattraient si l'on fermait les puits. On peut donc admettre que l'industrie des charbonnages en France occupe et alimente directement au moins un million d'individus.

La Compagnie d'Anzin et les charbonnages

La Compagnie d'Anzin et les charbonnages du Nord figurent pour un cinquième dans les chiffres qui précèdent.

Le mineur est, en général, reconnaissable à sa maigreur et sa paleur habituelles, par le développement excessif des muscles du tronc, par un corps voûté, par une démarche inégale, des allures tâtonnantes et indécises.

Les difficultés de l'aérage des mines expli-

quent l'apparance maladive du mineur: le manque d'. ir. a fatigue, une alimentation médio-cre, les abus du cabaret, autant de causes qui ot trois générations.

Le travail d'extraction dans les galeries sou-terraines des mines devant se continuer sans interruption, de jour et de nuit, les ouvriers sont répartis en équipes, postes ou relais, cha-que porion ou chef mineur ayant sous sa direc-tion personnelle un nombre d'hommes variant de cinquante à cent vingt.

de cinquante à cent vingt.

Dans les bassins de Lens et de Valenciennes,
le travail se distribue comme suit : l'équipe
d'extraction, dite de coupe au charbon, composée
de piqueurs, travaille de cinq heures du matin
à deux heures du soir, sans interruption; les pià deux heures du soir, sans interruption; les pi-queurs remontent à deux heures; les hercheurs, rouleurs et conducteurs, descendus avec eux, continuent le chargement et l'enlèvement du charbon jusqu'à trois heures et denile. La deuxième équipe, dite de coupe à terre, descend à trois heures et remonte à minuit; elle dé-blaie les galeries, étançonne, boise, place les portes d'aérage, etc. La troisième équipe, peu nombreuse, descend à dix heures du soir et re-monte à six heures du matin; elle organise le matériel des galeries, achève le travail de la deuxième équipe et prépare les chantiers des

matériel des galeries, achève le travail de la deuxième équipe et prépare les chantiers des piqueurs de la coupe au charbon.

Le mineur de houille a pour tous vètements un pantalon de toile blanche ou bleue et un bourgeron de même étoffe. Il se coiffed'un bonnet de toile recouvert d'un chapeau de cuir. destiné, comme le casque du pompier, à protéger la tête contre les heuris et les coups. Le pantalon, relevé aux chevilles, est serré à la taille par une ceinture de cuir à laquelle s'actaille par une ceinture de cuir à laquelle s'ac-crochent la lampe et la gourde. Ses pieds nus sont chaussés de sabots, chaussure à bon marché, mais d'un usage pénible et dangereux sur-tout aux échelles; bien peu, et seulement par-mi les porions, ont des hottes de cuir

La gourde et la lampe sont les compagnons inséparables du mineur.

Dans les mines profondes, — celles d'Anzin sont du nombre — la descente a lieu au moyen d'échelles superposées verticales ou inclinées, appliquées contre les parois des puits.

La pratique des échelles pour arriver au fond des puits de mines n'est pas sans incon-

fond des puits de mines n'est pas sans incon-vénient. On a atténué ces inconvénients en gui-dent les tonnes ou bennes, dont on se sert égale-ment, en employant des câbles métalliques, des machines à vapeur d'un mouvement lent et sûr; on a remplacé les tonnes par des échelles mobiles (système Buvell), des planchers à mou-vement alternatif (système Wavorqué); on a ima-giné pour les cages ou tonnes des parachutes (système Fondaine), des combinaisons ingénieu-ses (système Nust). ses (système Nyst).

ses (système Ayst).

D'ailleurs ces appareils sont d'une installation coûteuse; ils ne peuvent être, par conséquent, employés que par des compagnies puissantes et pour l'exploitation de mines d'une ri-

santes et pour l'exploitation de mines d'une richesse exceptionnelle.

Le mineur prend position sur son chantier
d'abatage, tel qu'il lui a été désigné par le porion ou maître mineur. On distingue le piqueur, qui détache la houille; le hercheur, qui
la charge sur les berlines ou wagonnets; le
rouleur qui pousse le convoi sur les rails; le
boiseur qui étançonne les chantiers et construit
l'armature en bois des galeries, etc.

Le piqueur, par la nature de son travait, est
obligé de se tenir tantôt à genoux, tantôt couché, rarement debout. Les galeries d'exploitation, où il va passer plusieurs heures, ent en
général de 60 à 120 centimètres de hauteur sur
une largeur moyenne de 40 à 60 centimètres.

général de 60 à 120 centimetres de hauteur sur une largeur moyenne de 40 à 60 centimètres. D'ordinaire, il se contente d'égaliser le sol avec du charbon menu pour se coucher; il faudrait qu'il fêt pourvu d'une basanc ou d'une peau; à peine si 1,80 prennent ces précau-tions, malgré les avis des médecins. La température moyenne, dans les mines, varie de 30 à 50 degrés.

C'est le piqueur qui est le rouage essentiel de l'exploitation; c'est sur son travail que repose le système d'extraction; c'est lui, blotti au fond des galeries les plus profondes, en contact immédiat avec le grisou, avec l'eau, menacé par la rupture des plafonds, et brisant la bouille, sans autre protection que son audace et son adresse, qui court les plus réels dangers. Le hoiseur, qui viendra après lui pour rendre pra-ticable l'excavation qui vient d'être déblayée par les hercheurs et les rouleurs, n'est pas à

l'abri des mêmes périls. Dans les galeries très étroites, et d'une hauteur qui ne dépasse pas soixante centimètres, le piqueur travaille à col tordu. Obligé, pour l'enaillage, de se coucher sur le dos ou sur le flanc, il accroche sa lampe à la paroi et pique la charbon de côté, la tête appuyée sur une pe-tite planche ou béquille courte. Quand le vide le permet, il travaille appuyé sur un genou, l'autre étendu, de manière à balancer le corps

pour mieux mesurer les coups. La population minière meurt vite. Quand on parcourt les charbonnages, on est surpris de ne voir que des enfants ou des adolescents; les hommes mûrs sont rares, et il n'y a pas de hommes murs sont rares, et il n'y a pas de vieillards. Dans la plupart des mines de la région du Nord, malgré la pénurie des bras, on n'accepte plus d'hommens agés de quarante ans pour le travail au fond; ils ne s'acclimateraieni pas, disent les ingénieurs. L'extrème limite de la vie du mineur de profession est de quarantecinq à cinquante ans. De dix à vingt-cinq ans, la mortalité, abstraction faite des accidents, est triple de celle de la classe ouvrière des grandes. triple de celle de la classe ouvrière des grandes villes; de quinze à vingt-cinq ans, un tiers des décès a pour cause les maladies des organes respiratoires; de trente à quarante ans, ils por-tent la marque d'une vieillesse prématurée. Dans les bassins de Lens et de Valenciennes,

le salaire que gagne le mineur pour faire face aux besoins d'une famille composée de quatre personnes – c'est la moyenne — revient à 1 franc par tête et par jour.

De l'aveu des ingénieurs et des porions, il est impossible au mineur, sans une force de vo-lonté très rare. d'économiser sur son gain. Les pères de famille se laissent entraîner comme les autres, et ne rapportent guére à leur femme que moitié de la paie : au seu sur verime habi-

tuel est-il détestable, irrégulier; ils font des dettes et ne continuent à trouver du crédit qu'en payant par acomptes, avec un intérêt exorbitant et à des prix excessifs.

L'amendement Buffet est reponsé par 172 voix contre 80.

L'artiele unique est adopté.
La suite de l'ordre du jour est renvoyée à de-

ces populations.

En dehors des chefs ouvriers ou porions, qui ont un salaire élevé et une position qui les oblige à plus de réserve : en dehors des débit tants, logeurs et marchands au détail, qui exploitent les besoins et les vices des mineurs, les couls ouvriers un entre à feire parter. les seuls ouvriers qui arrivent à faire quelque gain sont les tâcherons, qui occupent cinq ou

L. DESMOULINS.

A Varna, dans un bal public au profit des écoles grécques, un incident regréttable est survenu entre le préfet de police et quelques joueurs aux cartes, parmi lesquels le consul

Le préset ayant interdit les jeux de hasard, conformément à la loi et aux règlements de police, des altercations fâcheuses ont eu lieu. Le gérant intérimaire du consulat d'Aufriche-Hongrie, né à Varna, qui n'était pas parmi les joucurs, s'est mèlé de l'affaire, et a insulté le préfet de police. Le gouvernement bulgare demande répara-

tion pour l'offense faite au représentant de l'autorité locale.

LES ANGLAIS EN EGYPTE

Londres, 7 mars, midi 30. Le correspondant spécial du Central News, au Soudan, télégraphie que le général Graham va avancer sur Tamanid, pour attaquer Osman-Digma. L'amiral Hewett approuve cette opéra-

Une bataille est imminente.

PETITES NOUVELLES

Dans le procès relatif à l'incendié de la syna-ogne de New-Stettin, le jury a acquitté tous les accusés.

" Madame la comtesse de Paris a failli être victime d'un accident de voiture. Son coupé a été pris en flanc par une grosse charrette. Le cheval a été abattu et un panneau de la voiture s'est brisé. La comtesse de Paris n'a heureusement pas été at-teinte. Elle a rejoint son domicile à pied.

**. Le cardinal di Pietro, épêque d'Ostie et de Velletri, et doyen du Sacré-Collége, est mort cette which the discrete of the state tro était âgé de soixante-dix-huit ans.

*. On a recu des nouvelles de M. de Brazza, du 23 décembre, date à laquelle il était chez les Ahfourans. Tout marchait bien dans l'intérieur du

Congo aux diverses stations de la mission. Les nouvelles arrivées de la côte et des stations maritimes sont moins favorables : il ne s'est passé aucun incident remarquable, mais la situation des

stations laisse à désirer. "" A la suite d'une querelle privée, un duel au pistolet a eu lieu hier, entre M. Edmond Lepelle-tier, qui avait le choix des armes, et M. Paul Viar-dot. Peux balles ayant été échangées sans résultat, et les adversaires ayant été remis en place, M. Viardot a té atteint en pleine poitrine; mais sa blessure, par un hasard inouï, se réduit à une plaie contuse du sternum. M. Lepelletier, de son côté, a été blessé à la région antérieure de la cuisse gau-che, et la balle n'a pu encore être extraite.

"*. L'Académie française a désigné M. Caro, ne délégué aux fêtes anniversaires qui auront lieu à Edimbourg, le 17 avril prochain.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par PIL SPECIAL.)

Séance du vendredi 7 mars 1884 La séance

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la séance précèdente est dopté. La convention franco-autrichienne

La convention franco-autrichienne
La discussion s'ouvre sur la convention commerciale entre la France et l'Autriche.
M. de Saint-Vallier, après avoir constaté que les traités de commerce conclus par la France, depuis quelques années, sont tous à son désavantage, et que les nations étrangères, précédemment libre-échangises, sont devenues protectionnistes, fait remarquer que les déclarations des ministres français et hongrois ne sont nullement semblables.
Les premiers prétendent que rien n'est changé aux tarifs précédents, et les seconds annoncent aux Assemblées de leur pays que les expertateurs de bétail hongrois auront beaucoup à gagner à cette convention.

Qui faut-il croire? L'orateur attend les explications du geuverne-

L'orateur attend les explications du geuverne-ment à ce sujet.

M. Fresneau votera la convention, mais il dit que la France ne demande pas assez à la douane.

M. Teisserenc de Bort répond que la con-vention n'étant pas attaquée, il n'a pas à la défendre.

La discussion générale est close.

M. Buffet soutient son projet de résolution et affirme que le gouvernement a aliéné sa liberté de prohibition. Ce droit ne pourra plus être exercé que lors d'une maladie contagieuse connue, c'estadire lorsqu'il sera trop tard. Il invite donc le gouvernement à négocier à nouveau sur l'article dans lequel il voît une véritable convention en ce qui touche au régime sanitaire du bétail.

dans lequel il voit une véritable convention en ce qui touche au régime sanitaire du bétail. M. Méline dit que l'article 4 à pour but d'em-pêcher les moutons d'entrer en France à la faveur des règlements de police sanitaire. M. Buffet réplique que ces mesures sont insuff-santes et que le traité rendra la situation pire. M. Teisserenc de Bort dit que le comité des épizooties a déclaré que cet article ne gênait nulle-ment son action. Le général Robert craint que les autres na-tions et particulièrement l'Allemagne, ne récla-

Le général Robert craint que les autres na-tions et particulièrement l'Allemagne, ne récla-ment, par suite de leurs traités, les mêmes avan-tages que l'Autriche.

M. Ferry répondant à M. de Saint-Vallier, dit qu'en cas d'épizocite la frontière peut-être fermée pour tous les pays jouissant de la clause de la na-tion la plus favorisée, avant l'échange des notes

contre 80.

L'article unique est adopté.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à de-

La séance est levée à 5 h. 25 m.

DÉPARTEMENTS

Lyon. - L'organe officiel du parti anarchiste annonce la commutation de peine dont Cyvoct a été l'objet. Comme on pouvait s'y attendre, les anarchistes ne manifestent aucune reconnaissance vis-à-vis de M. Grévy. Voici les remerciments de

« On a eu peur, on a tremblé, on a reculé devant l'exécution; le gouvernement n'a pas autorisé que la tête d'un anarchiste français roulât dans le « sinistre panier » où ont roulé les têtes des dan-tonistes, des hébertistes, des combattants héroïques de 93.

Il a craint la vengeance populaire, la fouse exaspérée, menaçante, indignée. Oui, on a eu peur que la jeune tête de Cyvoct, en tombant, ne fût le signal d'une émeute vengeresse, et peut-être d'une tentative de délivrance, au cas où on eit osé per-metre au bourreau d'accomplir son horrible be-segne. Est-ce qu'on aurait pu supporter l'accom-plissement d'un tel crime? C'était par trop révol-tant; toute conscience honnête, humaine était soulevée, et il ne pouvait y avoir que les esprits vile, que les gens vendus, prostitués, pour applaudir à la consommation d'un aussi épouvantable forfait. Ces gens-là en seront pour leur illusion sanguis

. Cyvoct vivra !... Belfort. - Un maire de l'arrondissement, qui Betfort. — Un maire de l'arrondissement, qui est en même temps négociant en liquides, avait, parmi sa clientèle, un débitant de boissons qui ne put faire honneur à ses affaires, et le maire de K... fut pris dans la faillité pour une somme assez importante. Au bout de quelques mois, désespérant de rien obtenir de son débiteur, le citoyen-maire, qui jouit d'une assez grande influence, fit nommer le failli, garde-champêtre de la commune, et, du même coup, porta le traitement de 150 à 300 fr.

Depuis cette époque, c'est M. le maire qui touche très-régulièrement les émoiuments de son subordonné et en porte le montant au crédit du catetier. lonné et en porte le montant au crédit du cafetier. Avant peu, les comptes seront balancés...

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Russie. - Renseignements sur un nouveau métier à tisser la soie et autres étoffes. - Moscou, le 8 février 1884... On croit de-voir signaler à l'attention le nouveau métier mécanique à tisser la soie et autres

étoffes inventé en Russie.

Cette invention semble devoir intéresser à un très haut degré l'industrie de notre pays. Le métier mécanique à tisser la soi autres étoffes a été breveté à l'aris en septembre dernier.

Ce métier présente sur tous ceux inventés jusqu'à ce jour le grand avantage d'être mû par une pédale et une barre mises en mouvenient par le pied et la main de l'ouvrier, n'ayant, par conséquent, besoin d'aucune autre force motrice, que celle de l'ouvrier : ne réclamant ni transmission de machine à vapeur ou turbine, il peut être placé directe-ment chez l'ouvrier à la ville comme à la campagne et lui fournir ainsi la possibilité de lutter contre les grandes usines qui font de plus en plus une concurrence ruineuse à

la classe ouvrière. La légèreté et la facilité avec laquelle ce métier est mis en mouvement permet de le confier à des enfants et à des jounes filles qui, pour produire une étoffe irréprochable. n'out besoin, pour ainsi dire, d'aucune con-naissance de tissage. Ce métier fonctionne déjà sur une large échelle; des enfants de peuvent faire facilement dix mètres de taffetas par jour, sans qu'il en résulte pour eux une fatigue au-dessus de leurs

forces.

On estime que pour une cinquantaine de métiers travaillant dans une chambre, un seul contre-maître suffit pour surveiller tout le travail. Par conséquent, un ouvrier, père de famille, peut facilement faire travailler chez lui sa femme et ses enfants et, tout en travaillant lui-mème, surveiller le travail de toute la famille, sans avoir besoin, pour faire une étoffe irréprochable, de faire faire à ses enfants un apprentissage toujours long et couteux.

La place qu'occupe chaque métier est d'en-viron 1 m.c. 1₁2. Ce métier semble avoir entièrement résolu le problème que l'on cherche depuis longtemps, d'un métier travaillant automatiquement et pouvant aussi bien faire 120 coups à la minute pour les étoffes qui permettent une pareille vitesse que 60 coups à la minute pour celles qui réclament un tissage beaucoup plus lent, c qui ne peut être sait sur les métiers mér antques mus par la vapeur et fonctionp ant-

Un point digne de remarque fonctionnement de ce nouveau métier, étant basé sur des mouvements tout à fait nouveaux, se fait avec une telle régèreté que l'on peut tisser les fils de soig les plus fins l'on peut tisser les mis un sont les plus lins sans que les fils-chaîne cassent fréquemment. Une fois le métier e', train on n'a pour ainsi dire, jamais vet casser un fil de chaîne, il n'y a donc que fort peu de temps d'arrêt dans la journée de l'ouvrier, sauf ceux nécessaires au changement de canette de treme quand elle est finie. Enfin ce métier, étant d'une simplicité de construction extrême, entièrement en fonte ou en acier, se déteriore peu et doit pouvoir servir plusieurs au-nées sans avoir besoin de reparation; de